



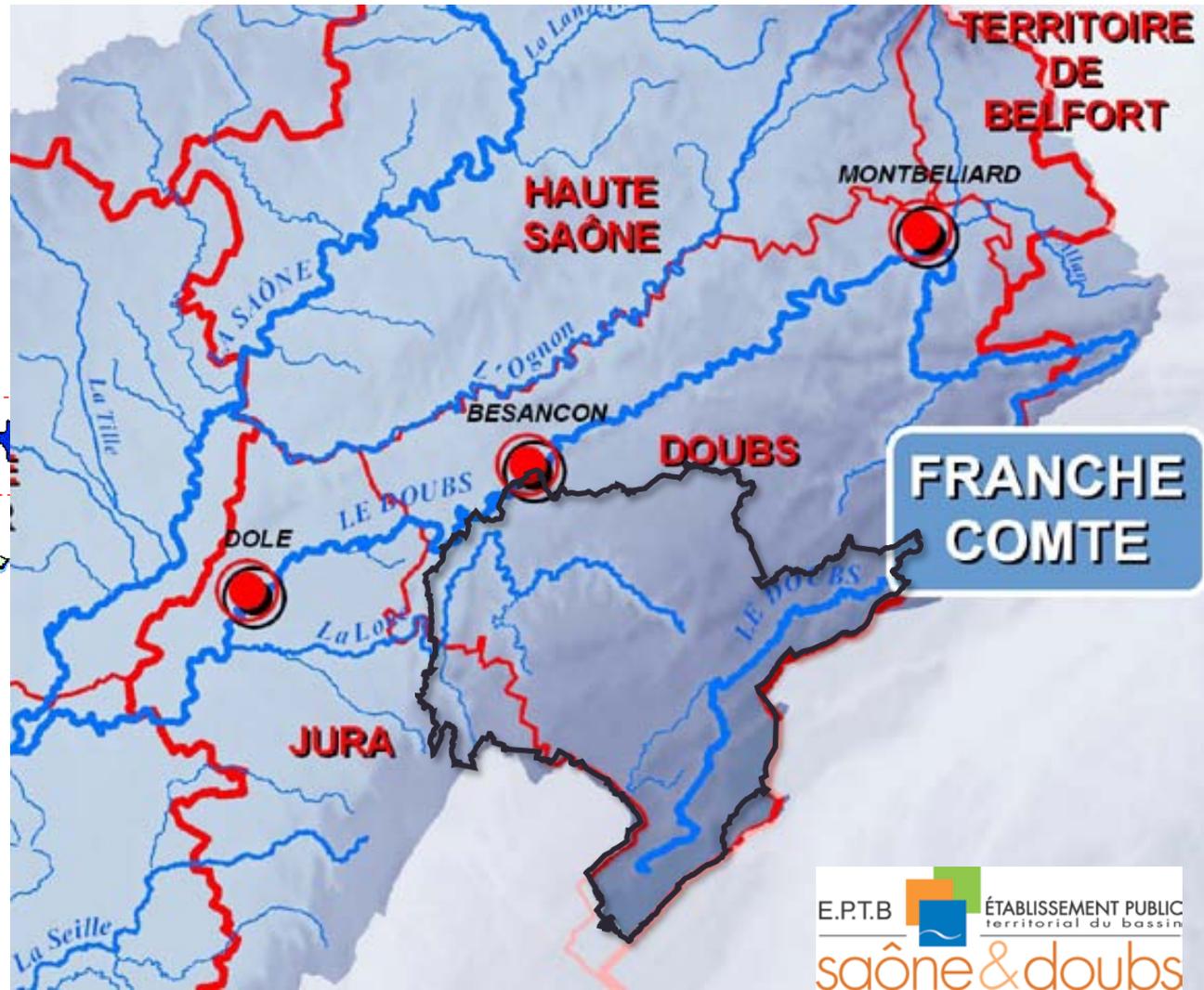
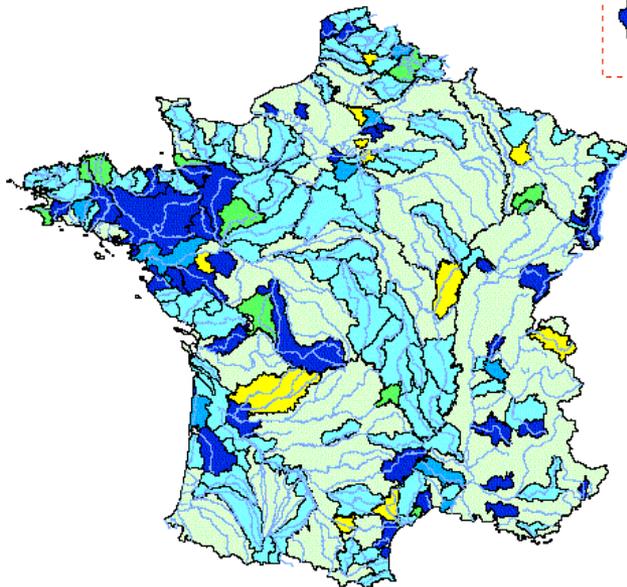
SAGE Haut-Doubs Haute-Loue

Retour d'expérience

Situation

Bassin Rhône-Méditerranée
Région Franche-Comté - Dpts Doubs et Jura
2 têtes de bassins versants mis en relation par des circulations souterraines

Etat d'avancement des SAGE
au 29/09/2009



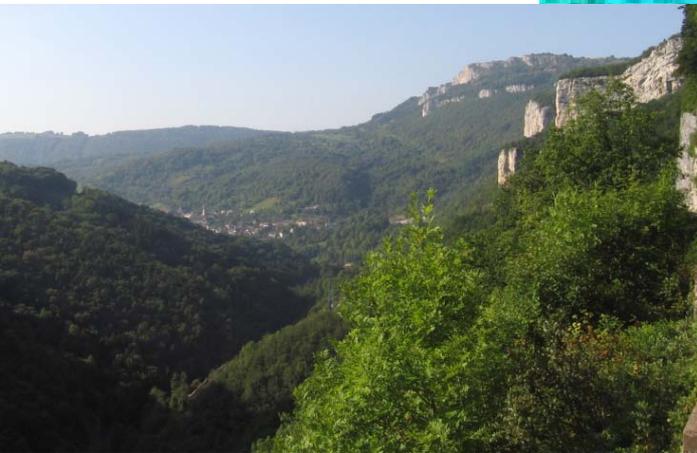
Un territoire de moyenne montagne

Morphologie typique du massif du Jura (plateaux, combes, plis, cluses)

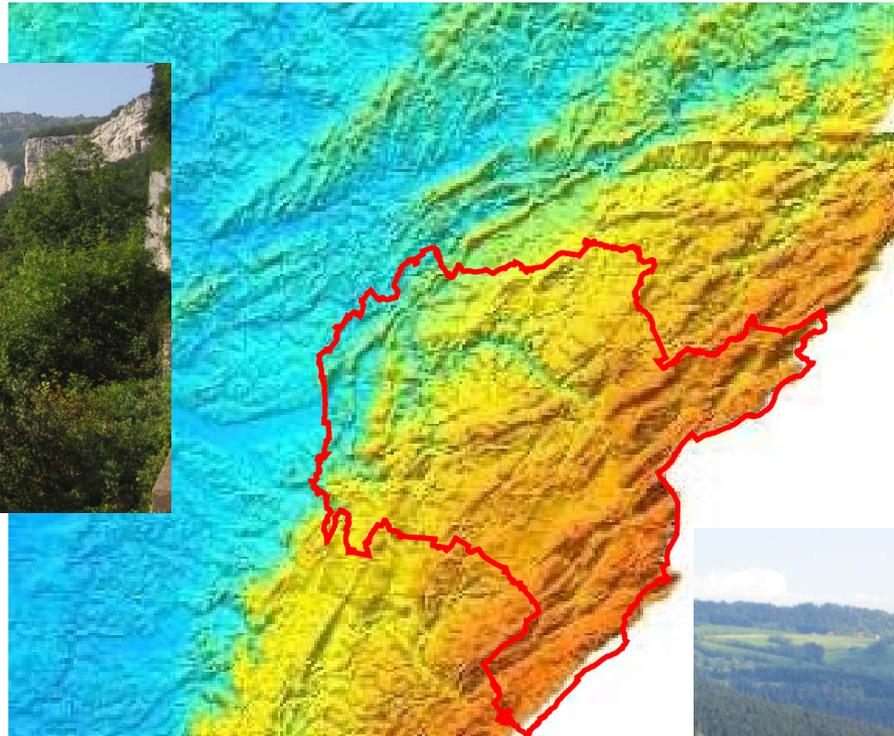
Précipitations abondantes, mais régime continental

Economie : élevage, industrie du bois, industrie, tourisme

Démographie dynamique



Vallée de la Loue



Paysage du Haut-Doubs



Masses d'eau superficielles concernées

Cours d'eau de tête de bassin

Nombreux lacs et zones humides associés

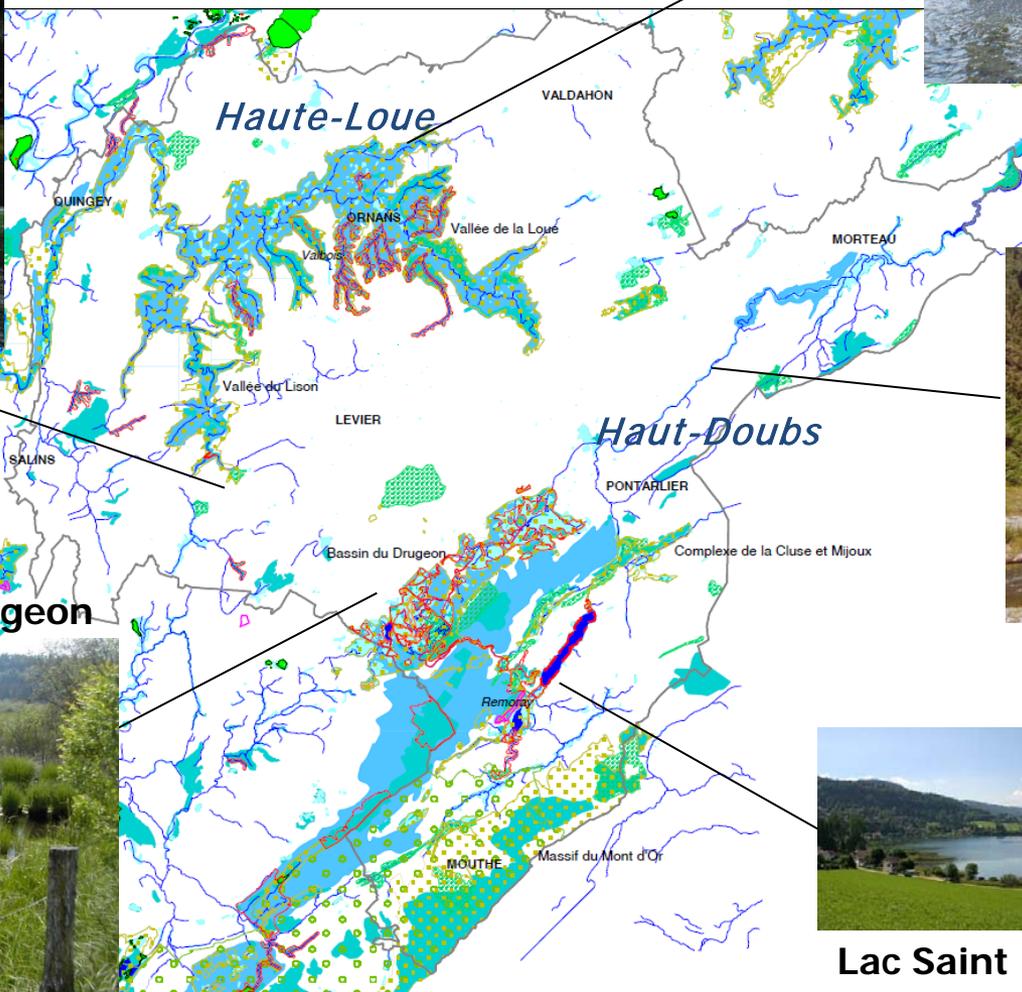
+ 2 aquifères principaux



Source Lison



La Brême



Défilé d'Enteroche



Tourbières du Dugeon

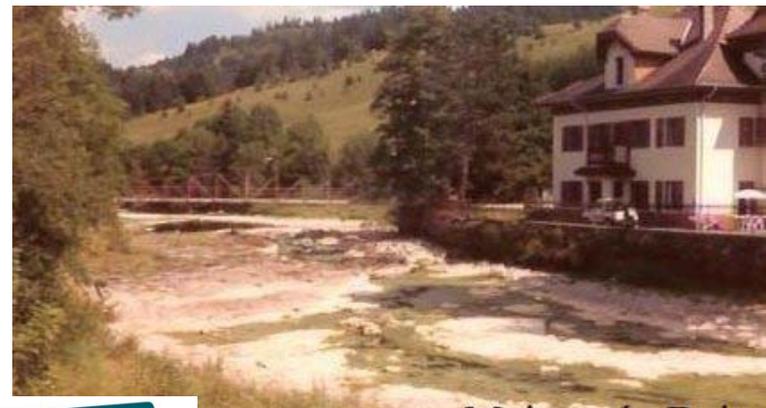


Lac Saint Point

Mise en œuvre du 1^{er} SAGE

Contexte :

Années 1990 : assecs sévères et problèmes d'eutrophisation



Portage :  E.P.T.B.  ÉTABLISSEMENT PUBLIC territorial du bassin saône & doubs

Soutien :



Étapes

1993 : réunion publique organisée par la DIREN

1994 : *arrêté de périmètre*

1993-1995 : études préalables (système karstique, étude globale sur le Doubs, étude globale sur la Loue réalisées par un BE, MO EPTB)

1994-1998 : concertation en commissions thématiques / rédaction

1999-2000 : consultation (avis divergents entraînant la modification du projet)

2002 : *arrêté de mise en œuvre*

Mise en œuvre du 1^{er} SAGE

Bilan :

Instauration d'un dialogue / compréhension des problématiques
/appropriation des enjeux

Portée réglementaire utile sur certains enjeux

Participation à une dynamique : mise en place du contrat de rivière Loue en parallèle (2001-2003), émergence programme LIFE puis Natura 2000 Drugeon, projet de syndicat mixte Doubs

Objectifs partiellement atteints :

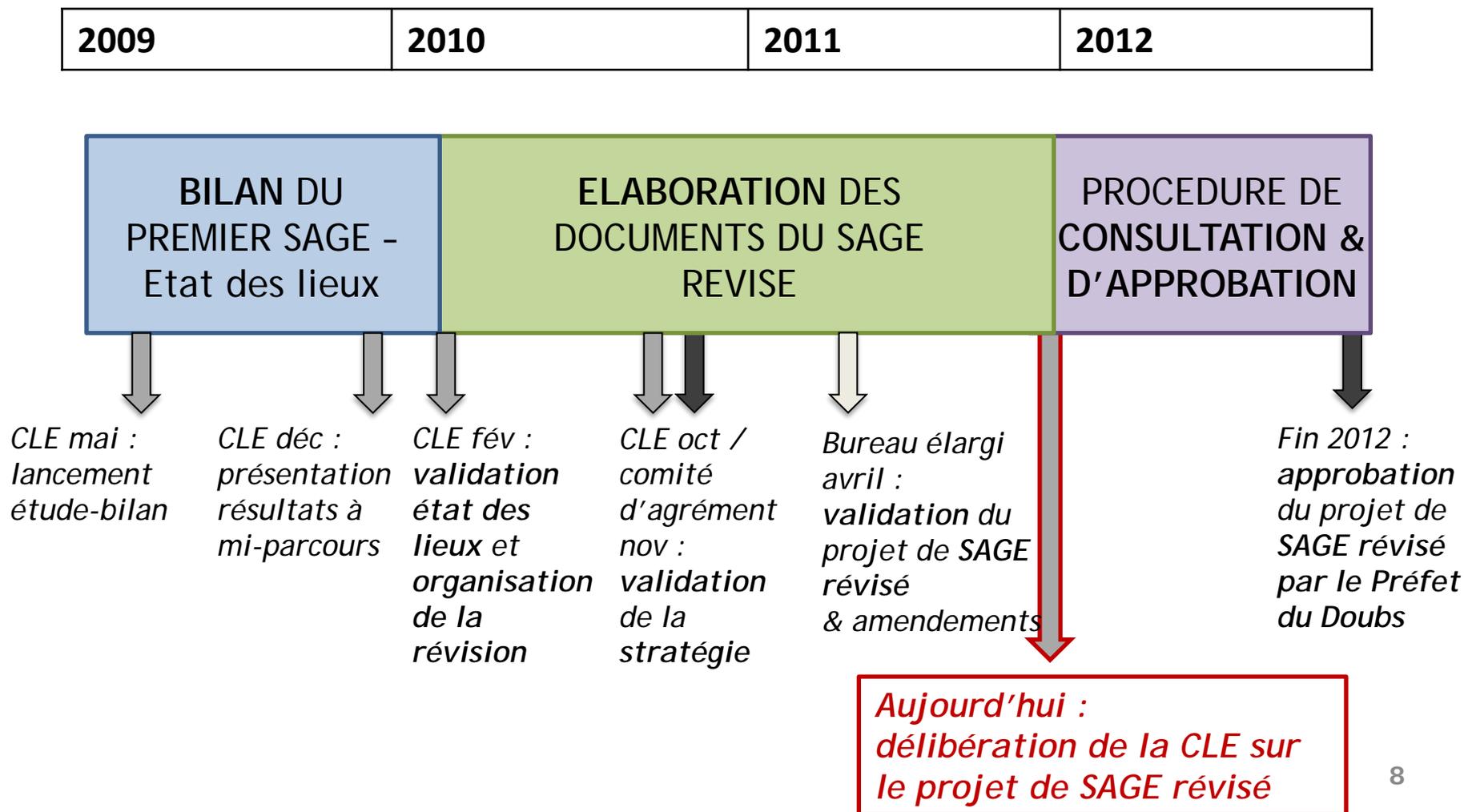
- ☺ Réduction des flux de pollution organique, protection des grandes zones humides
- ☹ Gestion durable de la ressource

Difficultés à s'imposer dans le paysage des acteurs locaux

Enseignements pour le prochain SAGE :

- ➡ *Affirmer le rôle de la CLE*
- Faciliter l'émergence des maîtres d'ouvrage*
- Améliorer la rédaction*

Elaboration du projet de SAGE révisé



Elaboration du projet de SAGE révisé

Etat des lieux

- partie technique réalisée en interne par l'EPTB SD, sur la base des données disponibles (études, suivis, diagnostic SDAGE, dires d'expert)
- partie sociologique réalisée par un BE : articulation des acteurs , ressenti, bilan du fonctionnement, sur la base d'archives et d'interviews

Réunions de consultation présentation état des lieux à tous les acteurs du territoire et discussion/ propositions sous des formes participatives



Elaboration du projet de SAGE révisé



Commission A
Milieux aquatiques

Commission B
Gestion
quantitative et AEP

Commission C
Qualité
physico-chimique

*Orientations D, E et F
traitées au travers des
différentes commissions*

Soumet les
propositions

Propose des
dispositions à
rédiger



Commission Locale
de l'Eau (CLE)
Valide le PAGD et le
règlement

Bureau de la CLE

Amende les
propositions

Soumet les
propositions
rédigées



Comité de rédaction,
Rédige le PAGD,
le règlement

Elaboration du projet de SAGE révisé



Tous acteurs
de l'eau

Commissions

Groupe
de rédaction

+ cabinet
juridique

6 réunions de
consultation
(thèmes /secteurs) à 4 réunions chacun

3 groupes
thématiques, de 2

6
réunions

Elaboration du projet de SAGE révisé

ENJEU MAJEUR I : LE RETABLISSEMENT DU BON FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES



A Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux naturels liés à l'eau

B Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, en tenant compte des besoins du milieu

C Préserver et reconquérir une qualité d'eau compatible avec les besoins d'un milieu exigeant

D Assurer la qualité de l'eau brute utilisée pour la production d'eau potable

E Faciliter la mise en œuvre du SAGE

F Accompagner les usages de loisirs et le respect du milieu

ET1 : le développement de la connaissance, du suivi et de la communication

ET2 : l'amélioration de la gouvernance et services publics locaux

ET3 : la conciliation des usages de loisirs

ET4 : la maîtrise du foncier

ENJEU MAJEUR II : LA GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE



Une ambition forte pour la préservation de la ressource en eau (milieux et ressource), utilisant la portée réglementaire du SAGE sur les points prioritaires

Zoom sur quelques mesures

Constat:

Des problèmes qui persistent : un cumul des « petites atteintes » aux zones humides (notamment la création de plans d'eau à proximité des chevelus, réchauffement, évaporation, espèces exotiques...)

Objectif :

Protéger toutes les zones humides, même les petites, de toute dégradation

Mesures :

- Plans d'action divers (acquisition foncières, plans de gestion..)
- Encadrement des projets : les projets plans d'eau doivent être compatibles avec la sensibilité du milieu
- Règle (qui appuie sur ce sujet) : pas de plans d'eau dans les milieux sensibles cartographiés



Zoom sur quelques mesures

Constat:

Succession d'épisodes de crise (2003, 2006, 2009, 2011) ; la gestion de crise, réservée à l'exception, est devenue fréquente

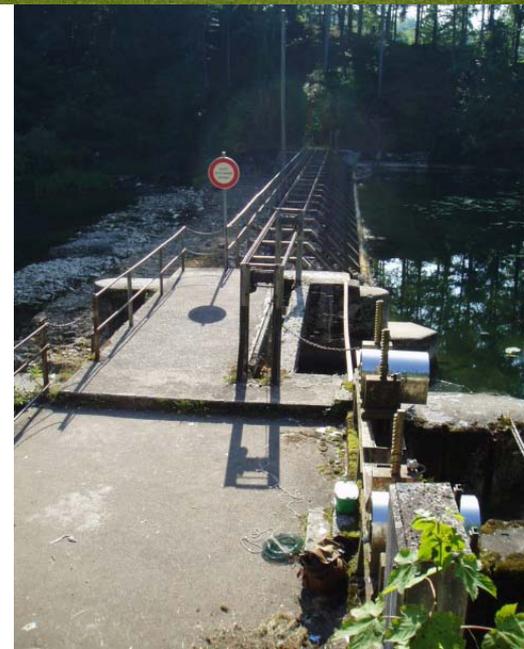
Objectif :

Rétablir l'équilibre pour une gestion durable de la ressource



Mesures :

- Incitatif / programmation : réaliser des schémas directeurs AEP, gestion du barrage
- Encadrement des projets : les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec l'objectif de gestion durable de la ressource (prouver la compatibilité besoins / ressource)
- Règle (qui appuie sur ce sujet) : en zone déficitaire, volumes maximum prélevables et répartition de la ressource en %



Zoom sur quelques mesures

Constat:

Peu de progrès dans la protection de la nappe de l'Arlier, ressource majeure déjà identifiée dans le 1^{er} SAGE

Objectif :

Sécuriser l'alimentation en eau potable (pour aujourd'hui et pour l'avenir)



Mesures :

- Incitatif / programmation : plans d'action pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable des secteurs identifiés, p. protection
- Encadrement des projets : sur les zones identifiées comme ressources majeures, prise en compte dans les documents d'urbanisme
- Règle (qui appuie sur ce sujet) : sur les zones identifiées, règles pour limiter le stockage de déchets polluants par ex.

Zoom sur quelques mesures

Constat:

Effluents d'élevage pas toujours bien gérés

Objectif :

Réduire les pollutions liées à l'élevage

Mesures :

- plans d'action : cartes communales d'aptitude des sols à l'épandage, suivi des plans d'épandage collectifs
- encadrement des exploitations : les projets doivent prévoir une capacité de stockage minimum
- des règles (pour appuyer sur le sujet) : distances minimum pour l'épandage (y/c exploit. RSD), capacités de stockage minimum (y/c exploit. RSD, d'ici 6 ans)



Evolution des mesures du 1^{er} SAGE

ZH : « préconise la réhabilitation des grands ensembles cohérents »

Elevage : « la réalisation d'un plan d'épandage / le respect d'un cahier des charges de bonnes pratiques est conseillé »

Précision :
fiches-
action avec
MO,
sectorisation
, calendrier,
coût/aides

« lancer des études et travaux pour la restauration morphologique des cours d'eau X et Y » + fiche-action

« réalisation de cartes communales » + fiche-action

Ressource : objectif préservation ressource majeure nappe de l'Arlier

ZH : objectif préservation des zones humides

Incitation :
nouveaux
outils

Même objectif / mesures renforcées (PLU, règles)

Même objectif / mesures renforcées (encadrement des projets, règles)

Certaines mesures reprises telles quelles (limitation rejets, prélev St Point)

Elaboration du projet de SAGE révisé

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) assorti de:

- déclinaison des actions dans le temps
- chiffrage prévisionnel
- identification des maitres d'ouvrage potentiels

(à un niveau de détail moins poussé qu'un contrat de rivière, mais qui permet d'évaluer la faisabilité du SAGE, et qui est un 1^{er} outil pour son application)

EBAUCHE DE TABLEAU DE BORD POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES

Sous-objectif	N° mesure	Intitulé de la mesure	Objectif opérationnel	Calendrier	Indicateur	Fournisseur des données indicateur	Format et mode de transmission des données
C2 Réduire les pollutions liées à l'élevage	C2.2	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes	100% des exploitations disposent de capacités de stockage suffisantes	Dans les 6 ans suivant l'approbation du SAGE			
	C2.3	Doter les exploitations d'outils de connaissance de l'aptitude des sols à l'épandage	100% des exploitations disposent d'un outil de connaissance de l'aptitude des sols à l'épandage (plan d'épandage ou carte communale)	Dans les 6 ans suivant l'approbation du SAGE	surface couverte par des plans d'épandage ou par des cartes de sensibilité	Chambres d'agriculture du Doubs et du Jura	tab

Conclusion

Les « plus »

Cohérence du périmètre

Commission Locale de l'Eau = espace de rencontre

Fait par une assemblée d'acteurs de l'eau

Pouvoir réglementaire fort

Les « moins »

Processus « lourd », possibilité de lassitude / mais peut être compensé par l'animation



Merci de votre attention